

Appel à Manifestation d'Intérêt

Convention d'occupation du domaine public de courte durée

Nom de l'organisme	Ville de Boulogne-Billancourt 26 avenue André MORIZET 92104 Boulogne-Billancourt cedex
Direction	Proximité et Actions de Cohésion territoriale
Contacts	Mme Marie Chicoisne – 01 55 18 56 95 - marie.chicoisne@mairie-boulogne-billancourt.fr Mme Marie-Sylvie Durand – 01 55 18 47 90 marie-sylvie.durand@mairie-boulogne-billancourt.fr
Objet de la convention	Mise en place et exploitation d'un marché de producteurs
Description détaillée	La présente convention temporaire de courte durée a pour objet la mise en place et l'exploitation d'un marché de producteurs en octobre 2020 sur la Grand Place à Boulogne-Billancourt. Cette année, la région de la Vendée devra être représentée en majorité.
Forme	Convention d'occupation du domaine public à titre précaire attribuée exclusivement à un seul exploitant
Redevance	Une redevance d'occupation du domaine public sera versée à la Ville conformément à la délibération n°16 du 7 décembre 2017 à savoir 9,20€TTC le ml/jour.
Durée	La durée de la convention est de 3 jours du vendredi 9 octobre (installation) au dimanche 11 octobre 2020.
Date et heure limite de manifestation d'intérêt	Les manifestations d'intérêt seront présentées au plus tard le 24 juillet 2020 à 12h00
Support de publicité	Site internet de la Ville : https://www.boulognebillancourt.com/
Modalités de retrait du dossier	Les dossiers sont à demander à Mme Marie Chicoisne – 01 55 18 56 95 - marie.chicoisne@mairie-boulogne-billancourt.fr
Modalités de remises des offres	Les offres seront à adresser à la Direction Proximité et actions de cohésion territoriale : - Par envoi postal recommandé avec accusé de réception ou par porteur contre récépissé à la Mairie de Boulogne-Billancourt, Direction Proximité et actions de cohésion territoriale, 26 avenue André Morizet, 92104 Boulogne-Billancourt. L'enveloppe ne devra pas porter le nom de l'entreprise, mais mentionner uniquement : "Convention d'occupation du domaine public pour la mise en place et l'exploitation du Marché des Producteurs - NE PAS OUVRIR"
Contenu du pli	<ul style="list-style-type: none"> • Extrait Kbis • Note technique <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'implantation des stands (entre 20 et 40 en fonction de la situation sanitaire du moment et de la distanciation physique) - La liste des stands (produits) - Le planning prévisionnel de montage et démontage du marché, - Les tarifs proposés aux producteurs pour la tenue d'un stand, - Les conditions d'exploitation et d'organisation du marché - La proposition de graphisme et la déclinaison des outils de communication (affiches, tracts, réseaux sociaux) - La proposition et la description de deux animations organisées sur le marché le samedi et le dimanche de 15 à 17h - Une majorité de stands de produits du terroir de la Vendée, dans le cadre de l'opération Vendée-Globe <p>Toute information complémentaire que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier, et la mise en perspective des conditions d'exploitation.</p>